

DELIBERATION CAC040-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2021-067 du 25 mai 2021 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 17 juin 2021 ;

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique le 20 septembre 2021

Objet de la délibération : Nouvelle offre de formation du second cycle : Facultés libres de l'Ouest (UCO-Angers)

Le conseil académique réuni le 28 septembre 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La nouvelle offre de formation du second cycle proposée en partenariat avec les Facultés libres de l'Ouest (UCO-Angers) est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 48 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique.

Olivier HUISMAN

*Le Directeur général des services,
Pour le président et par
délégation*

Signé le 30 septembre 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 30 septembre 2021

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation : Université d'Angers

La formation	
Intitulé	Innovation Entreprise et Société (IES)
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	Master
Origine de la formation	Renouvellement avec restructuration
Champ de formations (indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire) :	Droit Economie Gestion
Établissements (indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation) :	
Parcours (préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)) :	<p>Parcours :</p> <p>PT1 : « Développement des structures médico-sociales, des services à la personne et de la silver-économie »</p> <p>PT2 « Développement de la PME-PMI »</p>

Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :	La formation se déroule au sein des Facultés libres de l'Ouest-UCO sur les campus d'Angers (49), de Laval (53), de Guingamp (22)
Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.) :	<p>Le cursus est proposé en alternance (contrat de professionnalisation et/ou d'apprentissage) ou alors avec 420h minimum de mission professionnelle en entreprise obligatoire chaque année.</p> <p>Divers enseignements sont mutualisés entre les campus. Ils sont donc proposés à distance</p>
Volume horaire de la formation (indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères) :	<p>Volume global</p> <p>Heures de formation face à face :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M1 – 420h - M2 – 420h - Total : 840 heures de face-à-face pédagogique <p>25% des enseignements sont dispensés en langue anglaise.</p>
Effectifs attendus :	<p>30 : PT1 : « Développement des structures médico-sociales, des services à la personne et de la silver-économie »</p> <p>90 étudiants : PT2 « Développement de la PME-PMI »</p>
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	L'Université d'Angers porte l'accréditation de la mention. L'Université d'Angers et les Facultés libres de l'Ouest organisent leur relation par voie de convention pour la mise en œuvre de cette mention au sein des FLO-UCO
Accords internationaux particuliers :	
Conventionnement avec une institution privée française :	L'Université d'Angers porte l'accréditation de la mention. L'Université d'Angers et les Facultés libres de l'Ouest organisent leur relation par voie de convention pour la mise en œuvre de cette mention au sein des FLO-UCO

Evolutions envisagées

Créé à l'occasion d'un partenariat entre les facultés libres de l'Ouest et le groupe Vyv et accrédité en 2017 en convention avec l'Université d'Angers, le Master mention IES a été initialement conçu pour répondre à la demande de cadres du secteur médico-social désireux d'intégrer les enjeux entrepreneuriaux, économiques et éthiques aux liés au développement des technologies pour l'autonomie. Deux parcours étaient proposés : « Entrepreneuriat, innovations technologiques et silver-économie » et « Conseil en création, développement de la PME et transformations du travail ». Faute d'effectifs suffisants, seul le parcours Conseil en création, développement de la PME et transformations du travail a pu ouvrir à la rentrée 2019 pour la 1ère année de master (M1), la rentrée 2020 pour la 2nde année de master (M2).

Des conventions de partenariat sont signées avec des entreprises partenaires :

- Lactalis (agroalimentaire)
- Actual (Ressources humaines, emploi et compétences)
- Groupe Lucas (Bâtiment)
- Crédit Agricole Anjou/Maine
- Séché Environnement (valorisation et traitement des déchets, métiers de service de l'environnement)

Tout en saluant l'excellent taux de réussite et la diversification des partenariats professionnels tissés progressivement autour du Master, le rapport d'évaluation formule les recommandations suivantes :

« Le master Innovation, entreprise et société, accrédité en 2017 et ouvert en 2019, présente un fort taux de réussite. Cependant, la formation manque d'attractivité (parcours Entrepreneuriat, innovations technologiques et silver-économie) et souffre d'un déséquilibre de l'équipe pédagogique. La volonté tenace de relancer et consolider le master est réelle et peut s'appuyer sur la diversification des partenariats professionnels. La réactivation du parcours Entrepreneuriat, innovations technologiques et silver-économie impliquerait d'élargir l'équipe pédagogique en intégrant davantage d'enseignants-chercheurs, notamment en informatique. Développer l'alternance permettrait de renforcer l'attractivité de la formation ».

En conformité avec les préconisations de l'évaluateur, les évolutions envisagées visent donc trois objectifs fondamentaux :

- 1) **Accroître l'attractivité du Master** tout en renforçant la lisibilité de l'offre formative pour les potentiels employeurs (notamment en termes d'emplois visés) et en développant l'alternance et les partenariats professionnels.
- 2) **Corriger le déséquilibre** au sein de l'équipe pédagogique en y intégrant plus d'enseignants-chercheurs et en renforçant notamment le partenariat académique avec l'Université d'Angers
- 3) **Relancer le parcours orienté silver-économie** (dans un premier temps sur le site angevin, notamment, écosystème plutôt favorable)

Dans cette perspective, la maquette de la formative a été revisitée, en concertation avec des enseignants de l'IAE d'Angers déjà engagés dans le Jury du diplôme. La formation a été recentrée sur la fonction « développement et innovation » (en contexte PME-PMI d'une part et au sein des structures médico-sociales et de la silver-économie d'autre part) pour plus de lisibilité pour les potentiels employeurs. Les deux parcours ont été recentrés, redéfinis et renommés (cf. rubrique « Parcours). Il en ressort un Master repositionné sur des emplois-cible mieux identifiés.

Selon le parcours choisi, les futurs candidats pourront exercer en tant que chargés de développement, responsables techniques, adjoints de direction ou chefs de projet ou de produit au sein de PME- PMI notamment. Ils pourront également s'insérer en tant que chargé d'études, de recherche ou de projet dans les collectivités territoriales, au sein de CHU, d'institutions de santé ou de l'aide à domicile ; en tant que coordonnateur de services à la personne au sein de sièges régionaux ou départementaux de Mutuelles ou assurances etc. Des débouchés existent également dans les métiers du conseil au sein de structures d'aide à la création d'entreprise ou d'accompagnement à l'innovation (incubateurs, pépinières, technopôles, organismes de financement, de recherche et de formation). Selon les cas, la création ou la reprise d'entreprise peut-être également envisagée.

En lien avec les points soulevés par l'évaluateur, d'autres pistes de travail sont également développées ci-dessous :

Attractivité de la formation

- Ouverture des deux parcours de Master sur le campus angevin en septembre 2022. Mise en place effective de la spécialisation progressive.
- Développement des partenariats avec les entreprises (alternances, stages, apprentissage), dans l'objectif d'accueillir au moins 50% d'alternants par parcours.
- Développement de la visibilité du Master sur le périmètre régional grâce, entre autres, aux travaux de la Chaire Entrepreneuriat et Territoire, adossée à ce Master (mise en place récemment à Angers et Laval).
- Augmentation de la visibilité du Master, en lien avec les partenaires, dans le cadre des activités pédagogiques : journées professionnelles, réunions de présentation, Webinaires, Workshops avec les entreprises, événements pédagogiques...).
- Mise en place de démarches d'information, de communication et de promotion en direction des étudiants des L3 en licence en Economie-Gestion de la faculté DEG de l'UCO d'Angers, vivier important de candidats potentiellement intéressés par la formation
- Mise en œuvre de partenariats académiques internationaux, avec le développement de mobilités d'étudiants.

Equilibre de l'équipe pédagogique et adossement à la recherche

- Recrutement de nouveaux enseignants-chercheurs permanents dans l'équipe pédagogique (2 nouveaux EC sont actuellement en cours de recrutement, un sur le site angevin et un sur le site lavallois) ; Les profils définis (gestion de la PME et développement RH) sont en lien avec les enseignements dispensés dans le Master. Le recrutement d'un EC spécialiste des questions liées à l'innovation dans le domaine de la silver-économie est envisagé également.
- Augmentation progressive du nombre d'EC permanents et vacataires intervenant dans le Master pour atteindre 45% au moins, à la fin de la période d'évaluation. Ce processus est déjà en route. Plus précisément, trois sont les pistes mises en œuvre :
 - 1) Mutualisation des enseignements dispensés par les EC permanents entre les sites, quel que soit leur lieu de résidence grâce aux possibilités offertes par les plates-formes de formation à distance
 - 2) Recrutement d'EC chargés d'enseignement
 - 3) Implication des EC de l'UA dans les enseignements
- Développement des productions scientifiques dans les domaines couverts par le Master
- Implication de certains étudiants dans les projets de recherche portés par la Chaire Entrepreneuriat et Territoires, en lien notamment avec les projets de développement des entreprises mécènes.

Divers

- 4) Mise en place d'une UE Démarches innovantes (créativité, Intelligence Artificielle etc.), où seront présentées et utilisés des progiciels ou logiciels spécifiques, en lien avec les contextes étudiés dans le cadre du Master (PME-PMI, e-santé ou silver-économie)
- 5) Finalisation du travail sur l'approche compétences (lien avec les enseignements) avec formation des intervenants du Master
- 6) Suppression des cours de langue anglaise et développement de cours techniques dispensés en langue anglaise.
- 7) Mise en place d'une enquête détaillée sur l'insertion de la première cohorte de diplômés. Renouvellement annuel du travail d'enquête et centralisation des données sur un seul site. Centralisation des données relative aux lieux de stage et d'alternance. Mise en place d'un réseau d'Alumni.
- 8) Mise au point d'outils pédagogique de coordination communs et renforcement de la mutualisation des bonnes pratiques : livrets pédagogiques, carnets de professionnalisation, etc.

Si la présente mention comprend une option « accès santé » (L.AS), décrire succinctement le dispositif :

Néant